

CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DÉPARTEMENT, POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL



Présidé par Jean-François Parigi, le Conseil départemental s'est réuni vendredi 8 avril en séance publique. Parmi les décisions principales, les élus ont voté la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie, l'ajustement du fonds d'aide aux communes dans le cadre du bouclier sécurité et le renouvellement du soutien à l'Ukraine. Précisions.


Créé le: 8/04/2022

Création d'une plateforme des métiers de l'autonomie

Afin de répondre aux difficultés de recrutement de personnel intervenant auprès des personnes âgées et handicapées, la Seine-et-Marne et l'Essonne ont uni leurs forces pour créer une plateforme visant à former et fidéliser des professionnels.

Pilotée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avec l'appui de la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Grand Paris Sud, la démarche repose sur une mise en œuvre expérimentale de plusieurs actions jusqu'au 30 juin 2024.

Le projet est financé via une enveloppe globale de 1,5M €, dont 900 000 € financés par la CNSA (et 25 000 € annuels pour chaque Département).



Le Département a également renouvelé son soutien en faveur de l'Ukraine en apportant une aide complémentaire à 5 associations caritatives seine-et-marnaises à hauteur de 100 000 €.

Bouclier de sécurité : ajustement du fonds d'aide aux collectivités

Dans le cadre du dispositif du bouclier de sécurité, le Département a mis en place un fonds d'aide à destination des collectivités pour participer à la modernisation des équipements des polices municipales et intercommunales et développer la vidéo protection.

Les élus du Conseil départemental ont voté ce jour trois ajustements au règlement de ce fonds d'aide :

- 1.** Dans un souci d'équité territoriale, pour les collectivités ne disposant pas de police municipale ou intercommunale, le fonds d'aide inclura désormais les équipements destinés aux Agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- 2.** Afin de renforcer l'incitation aux communes et intercommunalités à s'engager dans une démarche partenariale de sécurisation, la bonification de 10 %, prévue sur le volet « équipements », est étendue à l'acquisition de véhicules.
- 3.** Un bonus maximum de + 6 000 € sera appliqué pour toute caméra dédiée à la surveillance des abords immédiats d'un collège, d'une Maison départementale des solidarités (MDS), d'un Espace naturel sensible (ENS) ou de tout bâtiment public départemental.

Electrification de la ligne P

Alors que la phase 1 jusqu'à Nogent-sur-Seine va être mise en service d'ici la fin de l'année 2022, les études de la phase 2 de Nogent-sur-Seine à Troyes vont débuter. L'assemblée départementale a approuvé ce jour la première convention de financement pour la réalisation des études de projet de la phase 2 pour un montant de 17,754 M €. La participation du Département est fixée à 299 060 €. L'engagement de la Seine-et-Marne sur ce projet porte sur un montant de 5 M€ sur les deux phases.



Outre le travail quotidien mené avec les élus du Conseil départemental et les services dans la gestion de la politique contractuelle auprès des communes et intercommunalités, le Département continue de renforcer l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

Team 77 Athlètes

Porté par le Département, la « Team 77 athlètes » est un dispositif qui vise à accompagner les athlètes de haut niveau licenciés au sein d'un club seine-et-marnais et ayant le potentiel pour se qualifier pour Paris 2024. Au-delà de faire rayonner la Seine-et-Marne par l'obtention de bons résultats, l'intérêt est de souligner les valeurs du sport et la qualité du travail réalisé au quotidien par les acteurs de terrain. À ce titre, le Département propose l'attribution d'une aide financière selon trois catégories d'athlètes :

- Catégorie « Or » : 3 athlètes ayant déjà participé à une olympiade et médaillés lors de compétitions de référence / soutien du Département = 10 000 € ;
- Catégorie « Argent » : 11 athlètes ayant déjà participé à une olympiade et non médaillés lors de compétitions de référence / soutien du Département = 6 000 € ;
- Catégorie « Bronze » : athlètes n'ayant jamais participé à une olympiade mais ayant le statut de « potentiel 2024 » / soutien du Département = 4 000 €.

Meeting d'athlétisme de Seine-et-Marne

Le Département a accordé une subvention de 50 000 € en faveur du Comité départemental d'athlétisme pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Meeting d'athlétisme de Seine-et-Marne. Cette manifestation entre dans le cadre du soutien du Département aux grands événements sportifs nationaux et internationaux participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Le meeting se déroulera le 17 mai à Fontainebleau. Pour rappel, le Département et la Fédération française d'athlétisme ont signé en octobre 2020 une convention de partenariat pluriannuelle pour la période 2020-2024. Par ce partenariat, la Seine-et-Marne devient ainsi la terre de préparation des équipes de France d'athlétisme aux grandes compétitions internationales.



Le positionnement du territoire en vue des Jeux Olympiques Paris 2024 s'accélère notamment avec la mise en place du dispositif Team 77 athlètes qui contribuera j'en suis convaincu, au rayonnement de la Seine-et-Marne.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

« Emmenez-moi... », 4e édition du Festival du patrimoine

Cette nouvelle édition du Festival du Patrimoine se déroulera du 24 juin au 10 juillet et ouvrira ses portes à quatre nouveaux sites remarquables : les villages d'Egreville et de Donnemarie-Dontilly, la ville de la Ferté-sous-Jouarre et le château du Martroy à Chauconin-Neufmontiers.

À travers ce festival, le Département souhaite faire découvrir aux Seine-et-Marnais les richesses de leur territoire mais aussi attirer les Franciliens avec une offre culturelle diversifiée. L'intérêt est de développer, avec les acteurs locaux, l'attractivité du territoire, avec l'objectif de renforcer la dynamique économique et touristique. 1 festival = 14 sites remarquables à découvrir en Seine-et-Marne !

RETOUR EN IMAGES



TÉLÉCHARGER



Communiqué de presse - Séance publique 8 avril 2022 (08/04/2022) PDF - 605.89 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-seance-publique-8-avril-2022.pdf)